Image not found or type unknown

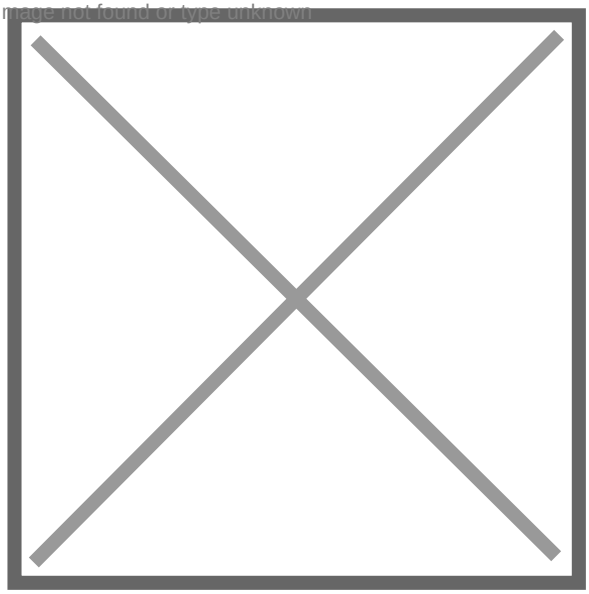

# Obligations avant divorces

Par **sosodomingo**, le **22/04/2012** à **09:15**

Bonjour,
je suis marié et maintenant séparé, elle a déménagé du domicile, nous avons un enfant en commun de 3 ans, je voudrais savoir quelles sont mes obligations pendant que nous ne sommes pas encore divorcés vis à vis de mon enfant au niveau de la pension, et aussi par rapport à ma femme : dois-je encore subvenir a ses besoins? que peut-elle exiger de moi au niveau financier avant le divorce. Et aussi peut-elle réclamer sa part d'un PEL que j'aurai ouvert avant notre rencontre?Merci pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **22/04/2012** à **13:30**

Bonjour, vous avez les memes obligations qu'avant puisque vous etes toujours mariés. Vous devez théoriquement subvenir aux besoins de votre femme et de votre enfant. Votre femme n'avait aucun droit de quitter le domicile conjugal sans l'accord du juge. Elle est en droit de ne pas vous laisser d droit de visite et vous etes en droit de ne pas payer de pension pour votre fils puisqu'il n'y a pas de jugement.Pour le Pel tout dépend de votre contrat de mariage. pour le moment, il vous faut aller voir un avocat car vus en aurez absolument besoin pour divorcer, ce qu'il faut impérativement faire puisque le mariage implique aussi une solidarité dans les dettes quelle pourrait faire, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés